

**RAPPORT N° 02/4-62  
au Conseil Municipal**

**OBJET**

**PROJET SPORTIF LOCAL**

Le Conseil Régional reconduit en 2002 une action forte de la politique sportive par le dispositif du «Projet Sportif Local». Il s'agit d'un partenariat entre la Région, les Communes et les associations chargées de porter le projet.

Les actions proposées doivent être conformes aux axes autour desquels s'articule le PSL :

- 1° «aménagement» (vélo, parcours de santé...);
- 2° «loisir sportif» (initiation, insertion, interquartiers...);
- 3° «plein air» (sport nautique, sport pleine nature, VTT, randonnée...).

Les objectifs poursuivis sont les suivants :

- développer une démarche citoyenne,
- responsabiliser les acteurs sportifs,
- diversifier les pratiques sportives,
- favoriser l'insertion des publics exclus,
- améliorer l'offre de pratique sportive.

L'Office Municipal des Sports (OMS) a été retenu pour les actions suivantes :

- . inter-quartiers multisports,
- . développement du vélo tout terrain.

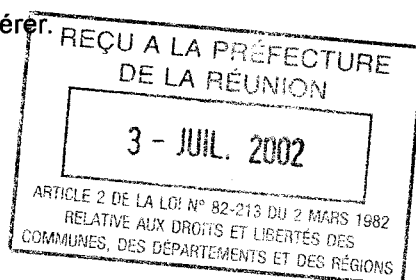
Le financement du PSL de Saint-Denis se fera sur la base suivante :

part du Conseil Régional	37 650,79 euros
part communale	41 066,41 euros
TOTAL	78 717,20 euros

Afin de poursuivre nos efforts en faveur de nos sportifs, je vous demande :

- de valider les actions du projet 2002 de l'OMS ;
- d'approuver la participation communale au PSL à hauteur de 41 066,41 euros (quarante-et-un mille, soixante-six euros et quarante-et-un centimes) ;
- de m'autoriser à signer la Convention tripartite.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



**Pour le Maire absent  
Dominique FOURNEL  
2ème Adjoint**



**DELIBERATION N° 02/4-62  
du Conseil Municipal  
en séance du samedi 22 juin 2002**

**OBJET**

**PROJET SPORTIF LOCAL**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 02/4-62 du Maire ;

Sur le rapport de Monsieur Christian ALBANY, 8ème Adjoint au Maire, présenté au nom des Commissions 1° Sports, et 2° Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

**ARTICLE 1**

Valide les actions du PSL 2002 proposées par l'OMS.

**ARTICLE 2**

Approuve la participation communale à hauteur de 41 066,41 euros (quarante-et-un mille, soixante-six euros et quarante-et-un centimes) au financement du PSL.

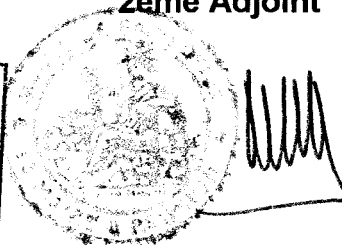
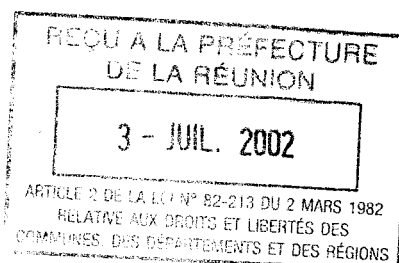
**ARTICLE 3**

Autorise le Maire à signer la Convention tripartite.

---

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Saint-Denis, le 01 JUIL. 2002

**Pour le Maire absent  
Dominique FOURNEL  
2ème Adjoint**



## AXE 1 : LES INTERQUARTIERS MULTISPORTS

### *Les Interquartiers Foot*

Cette action de l'axe 1 correspond à une animation de proximité pour laquelle l'O.M.S. consacre des moyens administratifs et financiers.

En plus de l'organisation du championnat, notre objectif sera cette année de lancer un processus de formation en direction des jeunes du quartier où se dérouleront les matchs du championnat.

### *Les Interquartiers Hand*

Sur l'année 2000, les interquartiers de Hand concernaient exclusivement la catégorie féminine adulte avec 5 équipes. Les rencontres se sont déroulées sous la forme d'un championnat aller-retour avec un classement général. Ce championnat affilié à la ligue n'a pas été reconduit sur l'année 2001.

Pour 2002, nous ne sommes plus en mesure de respecter le calendrier de la ligue. La formule retenue est donc l'organisation de rassemblements ponctuels sous la forme de tournois jusqu'à décembre 2002.

Parallèlement aux tournois, une communication avec les clubs et associations tournés vers le hand sera lancée pour favoriser la participation des jeunes dionysiens aux sessions de formation club ou ligue.

### *Les Interquartiers Basket*

Comme pour les interquartiers de hand, cette action va s'organiser suivant deux volets :

- Tournois 3c3 (formule qui correspond à l'état d'esprit du basket de rue : plaisir du jeu et primauté de l'esthétique des actions) ;
- Soutien financier à la formation des jeunes dans les clubs et associations.

## *L'action Sport/Echange/Santé*

Cette manifestation marque l'aboutissement de notre démarche de promotion de l'activité sportive pour tous.

Avec les Interquartiers de football, de Handball, de Basket, notre ambition est de pousser la population des quartiers, les femmes et surtout tous ces jeunes issus de milieux défavorisés, à faire du sport ou à bénéficier d'une petite formation d'encadrement technique.

L'action Sport/Echange/Santé est véritablement l'aboutissement de nos projets d'accompagnement des clubs et associations de quartiers.

En effet, rassembler pendant 24 heures, la majeure partie des sports de la ville sur le complexe de champ-fleuri est l'événement qui est en mesure d'aider les clubs et associations à valoriser leurs actions et à démontrer leur savoir-faire.

## AXE 2 : ORGANISATIONS VTT

Ce deuxième axe est reconduit sur 2002 avec une évolution dans son application.

3 formules sont maintenant envisagées :

- \* 1 sortie semestrielle environ, sur une journée et sur une station labellisée du département.

- \* 1 Sortie bi-mensuelle environ, sur une après-midi et sur les alentours de Saint-Denis (Sentier du littoral Nord par exemple)

- \* Participation à une journée promotionnelle. Une organisation en collaboration avec une association sportive. Une journée d'animation autour de la pratique du vélo dans un secteur des hauts (La Montagne ou le Brûlé : concept Vi vélo : opération menée ces deux dernières années dans le cadre du PSL) afin de valoriser son environnement naturel.

Cette action de l'axe 2 correspond à une animation de proximité pour laquelle l'OMS consacre des moyens administratifs et financiers.

En plus de l'organisation du championnat, notre objectif sera cette année de lancer un processus de formation en direction des jeunes du quartier où se dérouleront les matchs du championnat.